

Par courriel

Montréal, le 18 décembre 2018

Art 53-54

Objet : Demande d'accès concernant le lot suivant : Lot : 1 851 340, Cadastre du Québec, (Ville Marie) Montréal (Québec)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 1^{er} novembre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Approbation d'un plan de réhabilitation, 11 mars 2013, 2 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

pj

Québec, le 11 mars 2013

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.54)

7912820 Canada inc.
3333, rue Jarry Est, bureau 202
Montréal (Québec) H1Z 2E5

N/Réf. : 7610-06-01-08196-10
401010190

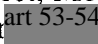
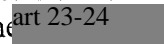
Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation du 14 février 2013, reçue le même jour et complétée le 27 février 2013, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé : « Plan de réhabilitation environnementale. Îlot Overdale, propriété située au 1400, René Lévesque Ouest, Montréal » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

L'objectif des travaux de réhabilitation est l'excavation de 34 164 m³ de sols contaminés, visant à atteindre les valeurs réglementaires de l'annexe I du RPRT. Seront également excavés 3 978 m³ de matières résiduelles. Les sols contaminés excavés seront gérés conformément aux dispositions du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*. Les matières résiduelles seront éliminées dans des lieux autorisés. S'il y a lieu, l'eau contaminée recueillie sera également gérée conformément à la réglementation. Les travaux se dérouleront sur le lot 1 851 340 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Ville-Marie, à Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- « Phase I Environmental Site Assessment. Commercial Property - Les Vergers Lafontaine Lot No. 1 851 340, Rene-Levesque Boulevard West, Overdale Avenue, Mackay Street and Lucien-l'Allier Street, Montreal, Quebec », daté du 3 avril 2009 et signé par monsieur  art 53-54, de la firme  art 23-24

Le 11 mars 2013

- « Phase II Environmental Site Characterisation, Commercial Property - Les Vergers Lafontaine Lot No. 1 851 340 Rene-Levesque West, Overdale Avenue, Mackay Street and Lucien-l'Allier Street, Montreal, Quebec », daté du 2 juin 2009 et signé par messieurs art 53-54 et art 53-54 de la firme art 23-24 ;
- « Propriété commerciale 1410, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec). Évaluation environnementale de site Phase I. Sommaire et caractérisation environnementale de site Phase II », daté du mois d'octobre 2012 et signé par madame art 53-54, messieurs art 53-54 et art 53-54, de la firme art ;
- « Complément d'évaluation et de caractérisation environnementale de site (Phases I et II). Îlot Overdale, propriété située au 1400, René-Lévesque Ouest, Montréal », daté du mois de février 2013 et signé par mesdames art 53-54 et art 53-54, de la firme art 23-24 ;
- « Plan de réhabilitation environnementale. Îlot Overdale, propriété située au 1400, René Lévesque Ouest, Montréal. », daté du mois de février 2013 et signé par madame art 53-54 et monsieur art 53-54, de la firme art 23-24 ;
- Lettre d'engagement pour la réalisation d'une caractérisation complémentaire du site, datée du 26 février 2013 et signée par madame art 53-54, de la firme art 23-24 .

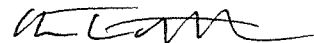
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Clément D'Astous
Sous-ministre